LIN LIBRARY



NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERALE

S/13715 30 décembre 1979 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

A la 83ème séance plénière de sa trente-quatrième session, tenue le 29 novembre 1979, l'Assemblée générale a adopté la résolution 34/65 A, intitulée : "Question de Palestine". Aux paragraphes 6 et 7 de cette résolution, l'Assemblée générale

- "6. <u>Note avec regret</u> que le Conseil de sécurité n'a pas pris de décision comme il en était prië instamment par l'Assemblée générale au paragraphe 4 de sa résolution 32/40 A;
- 7. Prie instamment de nouveau le Conseil de sécurité d'examiner les recommandations que l'Assemblée générale a faites siennes dans ses résolutions 31/20, 32/40 A et 33/28 A et dans la présente résolution et de prendre, aussitôt que possible, une décision à leur sujet."

^{*} Le texte intégral de cette résolution n'est pas reproduit dans le présent document; il a été publié sous la cote A/RES/34/65.